AUJOURD'HUI

N° 81
30 MARS AU 19 AVR. 2001
1 FRANC
ISSN 1423-7946
BIMENSUEL LIBERTAIRE

3003 1.00

Journa[illegible]**CT!** Section suisse de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs). Ceux qui publient ce journal ne sont ni professionnels, ni perman[illegible]**RECT!** est totalement autofinancé. Paraît un vendredi sur deux. **Abonnements** : Tél. & fax (int+4122) 734 29 22 ou email direct_ait@tao.ca

La bourse ou la vie !

DE NOS JOURS, ON ACCOMODE LA DÉMOCRATIE À TOUTES LES SAUCES... démocratie de quartier, participative, locale, libérale, globale, électronique, d'entreprise, financière. Il en est même une que l'on qualifie d'actionnariale. Cette dernière repose sur le postulat qu'en étant actionnaire d'une compagnie ou société quelconque, on détient une part de pouvoir de décision, au prorata du nombre d'actions détenues. En Suisse, des associations et ONG se sont lancées à corps perdu dans ce "combat", en escomptant des résultats probants à moyen terme. Elles poussent leurs adhérents et sympathisants à investir dans des fonds que l'on appelle éthiques (1) (le plus connu en Suisse étant le fonds Ethos), selon des critères principalement environnementaux et accessoirement sociaux. On peut certainement comprendre l'intérêt de ces diverses associations : leurs militants et sympathisants sont vieillissants, et lorgnent avec envie les miettes du gâteau sur lequel leurs contemporains n'hésitent pas à se jeter goulûment. De plus, ce pragmatisme financier doit certainement être à même de séduire ceux qui, tout en adhérant aux valeurs capitalistes libérales actuelles, et sans vouloir renoncer à leur confort matériel, désirent tout de même un monde un peu moins dégueulasse. Restent les pauvres, démunis et exclus : on aura compris que cette forme de "militantisme" leur est interdite. Bref, la démocratie actionnariale et les placements dans les fonds éthiques permettent de concilier humanisme de gauche bon teint, "militantisme" et last but not least, bénéfices sonnants et trébuchants qui iront gonfler le bas de pure laine vierge bio. Si les caprices de la bourse le permettent, bien entendu.

Ce qui devrait éveiller notre méfiance, c'est l'intérêt des patrons de droite (la précision n'est pas inutile, puisqu'à Genève existe une association de patrons de gauche) pour les placements éthiques et la "démocratie actionnariale". En effet, un récent éditorial de l'hebomadaire *Entreprise* (23 mars 2001), publication de la Fédération des syndicats patronaux, se penche sur la question. Si l'éditorialiste Pierre Weiss ironise gentiment sur les résultats "militants" actuels d'Ethos (à juste titre, il compare les cris de victoire des promoteurs d'initiatives politiques après les baffes magistrales qu'ils prennent en votation, à ceux d'Ethos qui, archibattus lors des votes d'assemblées d'actionnaires, se félicitent de leur action), il prend néanmoins le phénomène au sérieux et pense même que ce dernier participe « *à la consolidation des sociétés libérales à économie de marché* » (2). C'est que la démarche impulsée par les fonds éthiques ne recèle pas que des désavantages. En effet, outre le fait d'amener une certaine catégorie de la population, traditionnellement réticente aux jeux de l'argent, à placer en bourse leurs noisettes, elle permettrait à d'autres "acteurs" de "s'exprimer". En effet, ajoute Pierre Weiss, entre Martin Ebner, le financier notoirement connu pour sa totale absence de scrupules, et Ethos, il y a un vide. Il faut éviter « *le monopole de vote d'investisseurs* [...] *politiquement corrects* », le « *parti unique d'actionnaires* » ! Autrement dit, il y a de la place pour des fonds représentant des tendances diverses. En Angleterre existe déjà un fonds dénommé IslamiIQStocks, qui évite l'investissement dans des sociétés pratiquant le prêt avec intérêt. Il n'est donc pas illusoire de bientôt voir fleurir toute une panoplie de fonds soigneusement élaborés en fonction de divers publics-cibles : femmes, automobilistes, chasseurs, nationalistes...

Voilà à quoi aspire, en fait, Pierre Weiss : que les assemblées d'actionnaires, dans lesquels s'affronteraient diverses tendances, singent les parlements, avec, on s'en doute, des résultats analogues. En fin de compte, ce sont les puissants qui décident et empochent la mise. Les minoritaires, eux, peuvent toujours se bercer avec l'illusion d'avoir voix au chapitre.

F. MIRAIL

1. Voir AUJOURD'HUI n° 74
2. Toutes les citations sont extraites de *Entreprise* n° 2660, 23 mars 2001

SOMMAIRE

Harcèlement sexuel Parcours du combattant pour les plaignantes
Répression Interview de Jean-Pierre Garnier, sociologue radical
Brèves Discrimination et médiation

AUJOURD'HUI n° 82 paraîtra le 20 avril 2001

SOLIDARITE CONTRE LA GUERRE EN TCHETCHENIE

à l'Usine (ZOO), Place des Volontaires 4, Genève
samedi 7 avril 2001

Conférence-discussion (17h30) en présence d'une personne active dans l'action de solidarité à Moscou
Grande fête de solidarité (22h00) Disco allstyles

Des femmes face à la justice

HARCÈLEMENT SEXUEL • *L'acquittement de quatre militantes du groupe féministe "Bad Girls go everywhere" (BGGE) prononcé par le Tribunal de police de Lausanne le 7 mars dernier est une bonne nouvelle pour les féministes et pour toutes celles et ceux qui luttent pour la liberté d'expression. En revanche, un problème reste ouvert : celui de la lutte contre le harcèlement sexuel et contre tous les abus dont peuvent être victimes les personnes occupant des postes subalternes dans les entreprises et les services*

Rappelons que ces quatre militantes étaient accusées de « *diffamation, calomnie et tentative de contrainte* » pour avoir participé, en 1997, à une campagne contre le harcèlement sexuel dans le cadre de l'Université de Lausanne. Il se trouve qu'à cette époque une assistante de la Faculté des sciences sociales et politiques avait porté plainte pour harcèlement sexuel contre un professeur. Celui-ci a prétendu que la campagne menée par les Bad Girls le visait personnellement, malgré le fait que son nom ne soit jamais apparu dans les documents informatifs que diffusaient ce groupe. Quelques jours avant le procès, le professeur en question a retiré sa plainte. Il ne s'est pas présenté devant le Tribunal. Les quatre Bad Girls étaient par contre présentes, l'une d'entre-elles restant inculpée du délit de contrainte qui est poursuivi d'office. Dans un communiqué diffusé à l'issue du procès, leur comité de soutien souligne que le terme favorable de cette affaire ne doit pas faire oublier « *le caractère infondé et injuste des procédures administratives et pénales intentées contre ces quatre militantes des BGGE désormais innocentées* ». Il y a en effet des questions à se poser à propos de la justice qui, dans ce cas, a accepté de traiter d'un dossier d'accusation qui s'est avéré complètement vide. Mais il faut s'inquiéter plus encore de la manière dont elle traite les plaintes des victimes de harcèlement sexuel.

A la mi-février, le Tribunal cantonal du Valais a acquitté le patron d'un commerce de fruits accusé de ce délit par une ancienne secrétaire, confirmant ainsi le jugement en première instance du Tribunal de Martigny. Lors du procès en seconde instance « *des faits qui relèvent d'une forme d'exhibitionnisme passible d'une contravention* » auraient pu être retenus, mais ils étaient malheureusement prescrits ! Selon l'avocat de la plaignante, dans ce type d'affaire « *pour avoir gain de cause, il faudrait avoir finalement deux témoins et un photographe quand les faits ont lieu* » (*Le Temps* 22.02.01). Cerise sur le gâteau, la secrétaire est aujourd'hui sous le coup d'une contre-plainte pour atteinte à l'honneur, déposée par son ancien patron.

A ce propos, il faut savoir que l'assistante de l'Université de Lausanne qui avait porté plainte en 1997 a également été déboutée par la justice. Un document diffusé lors de la journée des femmes, le 8 mars dernier, explique que cette personne est désormais poursuivie pour diffamation par son ancien supérieur hiérarchique, qui lui réclame un montant de 120'000 francs de dommages et intérêts. Selon le comité qui la soutient, ce qui s'est passé jusqu'ici « *est l'exemple type des risques trop souvent encourus par une femme qui saisit l'appareil judiciaire pour voir reconnu le harcèlement sexuel qu'elle a subi : l'accusation de complot est avancée d'emblée par l'avocat de la personne mise en cause (l'attaque est la meilleure défense !). On évite ainsi d'entrer en matière sur le contenu de la plainte et des nombreux témoignages...* ». D'autant que « *la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) n'offre pas aux victimes de harcèlement et à leurs témoins une instruction qui les protège d'une confrontation directe avec la personne mise en cause. Quant à l'Université de Lausanne, elle ne disposait pas jusqu'à très récemment d'une instance appropriée pour traiter les affaires de harcèlement sexuel* [...]. *A l'époque des faits, la plaignante a été entendue par un Conseil de discipline composé majoritairement de professeurs et n'a pas bénéficié du statut de partie et des droits qui en découlent* [...]. *Cette première enquête, laquelle a été effectuée par une juge cantonale, a entaché toutes les autres tentatives de la victime pour obtenir justice. En effet, l'instruction pénale ouverte après a persisté dans l'inversion des rôles opérée par l'enquête disciplinaire, retournant systématiquement ses preuves contre la plaignante et contestant sa bonne foi ainsi que celle de ses témoins tandis que les différentes attaques lancées par le professeur et ses témoins bénéficiaient d'une crédibilité sur parole* »*.

A l'heure actuelle, malgré ce qu'on peut lire sous la plume de certains journalistes ou voir dans quelques fictions sensationnalistes à l'américaine, les chefs, professeurs et autres patrons qui utilisent de leur pouvoir pour essayer d'obtenir les faveurs de leurs subordonnées n'ont pas grand chose à craindre. Au contraire, en découvrant le genre de chemins de croix que les plaignantes sont amenées à parcourir, on se dit que si les juges essayaient de décourager quiconque de porter plainte pour harcèlement, ils ne se comporteraient pas autrement. Peut-être qu'avant d'en être réduites à cet ultime recours, il serait souhaitable que les personnes concernées et toutes celles et ceux qui les soutiennent envisagent en priorité d'autres formes de luttes. L'action collective, à la différence du recours à la justice, permet aux victimes de cesser de penser que leur problème est d'ordre personnel. En parlant avec les collègues (et pas seulement à un éventuel médiateur) dès qu'un supérieur a une attitude équivoque, un geste déplacé... on peut peut-être faire cesser les abus, voire même (rêvons un peu) organiser un mouvement de solidarité directement sur le lieu de travail. Le boycott des commerces et services où sévissent des harceleurs pourrait aussi être envisagé. Si finalement une plainte est déposée, elle a sans doute plus de chance d'aboutir lorsqu'une mobilisation préalable existe. Force est de constater que sans pression populaire, sans prise de conscience et évolution des mentalités, sans mobilisation, la justice défend rarement spontanément les plus faibles.

M. Argery

* Le document complet intitulé "Harcèlement sexuel à l'Université de Lausanne. Un exemple de justice ordinaire" et une Lettre (pétition) de soutien qui réclame l'acquittement de l'assistante peuvent être obtenus auprès du Comité de soutien ASSN, Case postale 393, 1000 Lausanne 1, CCP 17-756788-5

Discrimination salariale

Le Tribunal des prud'hommes de Renens a débouté une ouvrière qui avait dénoncé un cas de discrimination salariale.

Lorsqu'elle a été engagée en 1995 dans l'entreprise d'électronique LEMO SA à Ecublens, Malica Kurtovic recevait un salaire de fr. 2400.- brut par mois pour 41 heures par semaine. Un collègue masculin engagé la même année était payé fr. 2800.-. Un autre plus ancien dans l'entreprise gagnait fr. 3260.-. Selon une expertise établie par l'Institut universitaire romand de santé au travail, il y a eu discrimination entre l'ouvrière et ses collègues «*dans la mesure où ils ont effectué le même travail pour un salaire différent*» (*24 heures* 21.03.01). Licenciée par son employeur, Malica Kurtovic attendait depuis juin 1998 la réponse du tribunal. Celui-ci s'est fondé sur le témoignage de deux chefs et de statistiques suivant lesquels l'ouvrière aurait eu un «*rendement inférieur*». Un argument fallacieux puisque qu'un salaire "au rendement" implique des différences mensuelles, basées sur un calcul précis, or celles-ci n'apparaissent nullement sur sa fiche de paie. Une comparaison avec des travailleurs malvoyants au bénéfice d'une rente AI a été évoquée par le tribunal. Ce qui a fait écrire à la journaliste de *24 heures* que, si la Cour assimile le statut de femme à un handicap, l'AI devrait verser des rentes pour cause de féminité. Malica Kurtovic va faire recours contre la décision après du Tribunal cantonal.

M. A.

Superm...édiateur

En cas de conflits de travail, les directions et représentants du personnel ont de plus en plus recours à des médiateurs.

Dans l'administration, le médiateur a pour tâche de conseiller le plaignant et de lui trouver une solution qui convienne aussi, et surtout, au chef du personnel. Solution qui en général débouche sur un transfert de poste. Par exemple, à l'Office cantonal de la Statistique (OCSTAT) du canton de Genève, le médiateur a ainsi découragé un membre du personnel de porter plainte pour mobbing. Voilà ce que cet employé confie à la *Tribune de Genève* du 22 mars 2001 : « *J'étais effondré* [...] *On m'a aussi dit qu'une* [plainte] *n'arrangerait pas les choses. Alors je n'ai rien fait. Maintenant je cherche un autre poste.* » L'indépendance des médiateurs, employés par l'Etat, n'est que formelle. En effet, leurs "performances" sont évaluées en fonction du nombre de plaintes déposées : ils étouffent donc plus les affaires qu'ils n'aident les victimes.

La médiation est un outil qui permet aux dirigeants d'isoler les travailleurs en personnalisant au maximum les conflits. Les employés ne font plus recours aux syndicats et à leurs actions de solidarité. L'histoire retiendra que même le président du Cartel Intersyndical de la fonction publique genevoise a longuement hésité avant de porter son propre cas de mobbing devant son syndicat.

T. K. & F. M.

SOUTIEN A LA POPULATION TCHETCHENE VICTIME DE LA GUERRE

La sale guerre que l'armée russe mène depuis dix-huit mois en Tchétchénie se poursuit dans l'indifférence générale. Le 26 janvier dernier, malgré les protestations des organisations russes de défense des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe restaurait son droit de vote à la délégation russe. Au même moment, suite à un enlèvement, les ONG internationales quittaient la Tchétchénie, abandonnant la population civile à son sort. Or la population est la première victime de la guerre, elle subit les bombardements, les explosions des mines et les exactions menées par les forces spéciales russes. Des opérations de ratissage systématiques visant les hommes jeunes, des viols, des massacres... sont monnaie courante.

Depuis l'été dernier, le journal Aujourd'hui, a décidé de soutenir le journal antifasciste Tchelovetchonost et le centre de recherche Praxis qui, partant du principe suivant lequel "un peuple qui en opprime un autre ne peut jamais être libre lui-même", mènent en Russie une campagne d'information et de solidarité contre la guerre. Les membres de ce collectif récoltent notamment des vêtements parmi la population de Russie. Ils sont en contact avec l'ONG tchétchène autogérée Berkat qui organise la distribution sur place. Nous vous proposons de rencontrer une personne participant à cette campagne de solidarité à Moscou. Organisation DIRECT!

à l'Usine (ZOO), Place des Volontaires 4,

samedi 7 avril 2001

Conférence-discussion à 17h30

Grande fête de solidarité à 22h00

Je m'abonne à Aujourd'hui !

	normal	soutien
12 n°	15 francs ☐	25 francs ☐
24 n°	30 francs ☐	50 francs ☐
48 n°	60 francs ☐	100 francs ☐

Nom _____

Rue _____

NPA/Ville _____

Règlement par CCP : Direct!, CCP 17-574134-6. **Envoyer à** : DIRECT!, Case postale 2254, CH - 1211 Genève 2.

Technique de la répression

RÉPRESSION • *Jean-Pierre Garnier, sociologue radical français, se penche sur la problématique sociale de l'espace urbain et de sa gestion répressive. Il dénonce l'idéologie purement sécuritaire de ceux qui, à gauche comme à droite, entendent se battre contre* « les violences urbaines ». *De nombreux spécialistes travaillent au service de la répression, au sein des Etats, comme dans les instances supranationales. Et les savoirs militaires sont prêts à être reconvertis dans un usage "civil". Nous publions ci-dessous des extraits d'une interview parue dans* No Pasaran! *(1)*

Architecture et répression

[La répression] se manifeste même dans l'aspect architectural maintenant, par ce qu'ils appellent pudiquement "l'architecture de prévention situationnelle". Pour toute opération de plus de 250 logements, pour tout équipement collectif (stade, musée, gare, centre commercial...), des représentants du Ministère de l'Intérieur font partie des experts [...] par rapport à des fléaux sociaux, à savoir l'irruption des "sauvageons" dans ces lieux. Il faut concevoir ces équipements et ces espaces, avec une double finalité. Premièrement, dissuader lesdits sauvageons de se comporter en infraction avec les codes de bonne conduite, l'architecture doit donc être intimidante, impressionnante. Je pourrais vous raconter en détail la façon dont on a conçu la Très Grande Bibliothèque François-Mitterrand. En ce moment on vise à restructurer les cités HLM, c'est la "requalification", de telle manière qu'on élimine tous les recoins et les impasses, parce qu'ils sont favorables [...] aux embuscades et aux trafics de toutes sortes. Il faut que les espaces soient surexposés, que les jeunes se sentent surveillés partout. Pour pas qu'il y ait des embrouilles, il ne faut pas qu'il y ait de caches [...]. Il faut que le terrain ne soit plus "propice à l'adversaire", comme on dit en langage policier. C'est l'aspect dissuasif, et puis il y a l'aspect carrément répressif. Il faut qu'en cas de grabuge les lieux soient parfaitement entourables, contrôlables par la police. Par exemple, on a étudié et redessiné en conséquence les systèmes de circulation qui mènent aux entrées des HLM, de telle sorte que si les émeutes y éclatent les blindés peuvent arriver à côté des principales entrées. C'est-à-dire qu'il faut déblayer l'espace pour que les véhicules qui transportent les forces répressives arrivent plus facilement au pied des HLM, donc on supprime les parkings au pied des HLM, parce que ça gêne. On supprime aussi les terrasses parce que de là-haut on peut balancer des caddies ou des frigos sur les forces de l'ordre. Les sociologues critiques [américains] appellent ça l'Ecologie de la peur (1), officiellement on appelle ça aussi le *defensible space*, qui peut se défendre lui-même dans sa configuration. C'est un espace qui impressionne, qui met les perturbateurs en position d'infériorité uniquement dans la manière dont il est configuré.

Sur la formation des flics

Un exemple, il y a eu un enseignement dont l'objet était "comment après une bavure policière dissuader les jeunes de se révolter". On vous expliquait dans le cours qu'il fallait immédiatement qu'un responsable de la police locale, un élu local et quelques travailleurs sociaux se précipitent au domicile des parents de la victime de la bavure -parce qu'en général c'est un jeune- pour inciter les parents à appeler la population au calme et à créer des défouloirs du genre manifestation pacifique de protestation. Et ça marche. A chaque fois que vous voyez dans un journal "Les parents ont appelé au calme la population", c'est que ça a marché. On apprend ces techniques de gestion de "l'après bavure". Et des tas de choses : on apprend à des gardiens le soir à être flic, à "comment détecter des attitudes suspectes", faut voir les cours. [...]

Le rôle de l'armée

L'armée elle, s'entraîne. Dans tous les pays, il y a des scénarios de l'inacceptable, dits "catastrophes", qui tablent sur d'éventuelles véritables émeutes ou des formes insurrectionnelles de révolte, dans les grandes métropoles du capitalisme organisé, que ce soit en Allemagne, en Italie, en Espagne ou naturellement aux Etats-Unis, et ces scénarios impliquent l'intervention de l'armée. Depuis une bonne vingtaine d'années on fabrique des armements faits pour la répression en milieu urbain. Avec grand déploiement d'hélicoptères, de nouvelles armes non létales pour venir à bout des mutins, parce qu'on est dans une démocratie, on n'est pas en Afrique. Les drones, qui sont des aéronefs téléguidés qui permettent de faire des reconnaissances à l'arrière de l'ennemi, dans une guerre "normale", pour apporter des informations et éventuellement riposter, ont été utilisés dans la Guerre du Golfe et du Kosovo. Ces engins téléguidés aériens destinés à épargner les vies des combattants, sont actuellement testés pour d'éventuelles "mission de pacification urbaine" ou "rétablissement de la paix civile", comme on dit si bien. Dans les banlieues par exemple. Un drone pourra voler au-dessus d'un immeuble, prendre des informations, savoir où sont regroupés d'éventuels insurgés ou détecter d'éventuels caches de drogue, etc. Ces engins de reconnaissance et d'intervention, seront utilisés éventuellement [...] en cas d'émeutes urbaines, c'est un exemple.

Le fin du fin par exemple en matière de coordination, c'est le rôle de l'OTAN. L'OTAN ne s'occupe pas seulement de préserver les pays occidentaux contre les intégristes ou les ennemis extérieurs, mais dispose d'un comité des "défis majeurs". Et parmi ces "défis majeurs", il y a les éventuelles insurrections qui pourraient se produire dans les grandes métropoles. La commission spécialisée élabore des analyses, des scénarios, des ripostes virtuelles contre ces éventuels ennemis. [...]

PARU DANS NO PASARAN! N° 85,
MARS 2001

Les intertitres sont de la rédaction.

1. Pour obtenir le texte complet, envoyez une enveloppe affranchie portant votre adresse à notre secrétariat.

1.- N.D.L.R. : A ce sujet, lire AUJOURD'HUI n° 36, ainsi que la brochure *L'écologie de la peur* de Mike Davis, éditions Ab Irato, 1998.

Editeur responsable Claude Cantini
Tirage 1600 exemplaires
Secrétariat DIRECT! Case postale 2254
CH-1211 Genève 2
Téléphone & fax int+4122 734 29 22
Email direct_ait@tao.ca
CCP DIRECT! 17-574134-6.
Local 24, rue de Montbrillant, Genève
Internet www.tao.ca/~direct_ait